

Décision n° 2018/01/DG du 01 FEV. 2018 portant cessation de fonction de membres de la commission scientifique indépendante des médecins

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu ;

VU le code de la santé publique (CSP), notamment les articles L.4021-6 et R.4021-11 ;

VU l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » ;

VU la décision n° 2016/06/DG du 2 novembre 2016 portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des médecins ;

VU la charte éthique du DPC du 7 décembre 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin à compter du **01 FEV. 2018**, aux fonctions de

- Gilles BERRUT,
- Carole BURILLON,
- Jacques EYMIN,
- Roland JAUSSAUD,
- Michèle RICHEMOND,

en tant que membres de la Commission Scientifique Indépendante des médecins.

Article 2 : La Directrice développement et qualité du développement professionnel continu est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du développement professionnel continu et au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait, le **01 FEV. 2018**

Michèle LENOIR-SALFATI

Directrice Générale

